AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 17 novembre 2026, qui se tiendra à compter de 19h30, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

- **Propriété située au 712 rue Martin, correspondant au lot 6 505 788 du cadastre du Québec :**

Cette demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :

Marge de recul d'un bâtiment principal :

- Autoriser que la marge de recul avant pour un bâtiment principal habitation existant soit de 5,47 mètres, au lieu de 6 mètres et que la marge de recul latéral gauche soit de 2,11 mètres au lieu de 3 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986;

- Autoriser que la marge de recul avant pour une construction accessoire (escalier), soit de 1,97 mètre au lieu de 3 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986;

Marge de recul pour des constructions accessoires :

- Autoriser qu'une thermopompe soit située à 1,8 mètre de la limite latérale gauche, au lieu de 2 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986;

- Autoriser qu'un patio (dalle de béton) soit situé à 0 mètre de la limite arrière, au lieu de 1,5 mètre, tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986.

- **Propriété située au 1254 rue Houle correspondant au lot 5 773 349 du cadastre du Québec :**
  Cette demande de dérogation mineure porte sur les éléments suivants :
  Implantation d'un abri d'auto détaché.
  - Autoriser que la marge de recul avant pour un abri d'auto détaché soit de 10 mètres, au lieu de 15 mètres et que la marge de recul latéral gauche soit de 1 mètre au lieu de 5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 2024-03-986.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 17 novembre 2026, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : dg@wickham.ca.

- En personne, lors de la séance du conseil municipal.

  Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À WICKHAM CE DEUXIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2026.

Catherine Pepin
Greffière-trésorière